



Numéro 11
Avril 2011



Lettre du P3A



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Atelier Thématique Tourisme, Hôtel Safir Mazafran, Novembre 2010

focus

CRJ : Chevilles ouvrières des jumelages

DANS CE NUMÉRO ...

Page 2

Page 5

Page 7

Rôle des Conseillers Résidents de Jumelage (CRJ)

Secteur de l'Énergie : mutations et régulation

Actualités P3A : Activités des Jumelages institutionnels



Séminaire de lancement jumelage Concurrence,
Résidence El Mitahk, Mars 2011

Les jumelages institutionnels : un trimestre d'activité

Ce mois d'avril, les jumelages institutionnels dressent leur premier bilan, celui de trois mois d'activité. Comme prévu dans les contrats de jumelage, les Comités de Pilotage réunis au siège des institutions bénéficiaires ont passé en revue les activités du premier trimestre de la vie du jumelage.

Les bilans présentés indiquent que les jumelages ont réussi un test crucial, celui de la mise en place et du démarrage effectif des activités prévues par le programme d'activités. Ce sont en tout des dizaines d'activités qui ont été menés à bien, tant en Algérie qu'à l'étranger.

Un autre signe de vitalité du P3A a été donné par le lancement d'un appel à propositions d'une institution jumelle pour un jumelage au profit de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG).

Le jumelage institutionnel repose sur un mécanisme inédit en Algérie : deux administrations ou organismes publics d'Algérie et de l'UE mettent au point un contrat de jumelage et s'engagent à réunir les moyens humains et matériels pour le mener à bien. Dans tous les rouages du jumelage, de sa direction (assumée par les Chefs de projets) à sa gestion et au déroulement des activités, des experts venus des États membres de l'UE et des cadres des administrations algériennes se retrouvent côte à côte, travaillent ensemble. On peut dire, un trimestre après le démarrage effectif des jumelages, que ce « mécanisme » a pris racine.

Cette « intégration » du jumelage ne s'arrête pas à la mise en place institutionnelle, à la direction du jumelage. Des structures liées à l'institution bénéficiaire (par exemple les installations et laboratoires de l'ADE en différents points du territoire, les structures des impôts) se sont pleinement impliquées dans les premières activités des jumelages.

Les activités engagées vont donner des résultats concrets durables, les éléments réunis au cours des premières missions sont utilisés pour l'amélioration ou la rédaction des procédures de travail ou de manuels et guides.

Cinq jumelages ont ainsi bien pris le départ et ont pris place dans la vie et l'activité des institutions algériennes qui les reçoivent et des institutions jumelles des États membres.

D'autres jumelages suivront. Une fiche de jumelage pour le « Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG – Ministère de l'Énergie et des Mines) » a été finalisée. Un appel à propositions a été lancé par la Commission le 13 avril pour la sélection d'une institution jumelle.

D'autres domaines seront aussi touchés, à la demande des Points Focaux de différents départements ministériels. L'identification de thèmes de jumelages et même bien plus, la rédaction de fiches de jumelage a commencé avec l'appui de l'UGP et d'équipes d'experts, c'est le cas pour les secteurs de la Pêche, de l'Agriculture, de la Justice et de la Santé.

Le rôle des CRJ, conseillers résidents de jumelage

Les cinq jumelages institutionnels prévus dans le cadre du P3A sont tous en phase de réalisation depuis le début de l'année.

La Lettre du P3A a rendu compte de la préparation de ces jumelages et présenté leurs objectifs. Les chefs de projet (tant du côté algérien qu'europpéen) sont tous intervenus, au fur et à mesure de l'avance de leur projet, pour le présenter eux-mêmes.

Il est temps aujourd'hui, alors que les activités des jumelages ont effectivement débuté, de se pencher sur le rôle des CRJ, Conseillers Résidents de Jumelage. En effet, dans les institutions bénéficiaires des cinq jumelages institutionnels, l'appellation CRJ fait peu à peu son entrée dans les discussions, surtout depuis leur arrivée et leur installation début 2011. Mais avant de d'abord qui sont donc les CRJ, Conseillers Résidents de Jumelage, quelles sont leurs responsabilités et leurs activités au quotidien, un rappel du cadre opérationnel et des mécanismes mis en place pour gérer les projets de jumelage au quotidien s'avère nécessaire.

Cadre opérationnel et mécanismes de mise en œuvre

Un socle légal clair

Les activités des jumelages se déroulent conformément à un contrat (comprenant un plan de travail) signé par les partenaires du jumelage.

Les contrats, dont le format est similaire, ont été élaborés suite à une procédure minutieuse conformément au «Manuel commun de jumelage». Chaque contrat de jumelage annonce clairement les résultats à atteindre (3 à 5 objectifs eux-mêmes subdivisés en activités). Les partenaires s'engagent à atteindre ces objectifs, ils déploient pour cela des moyens humains désignés dans les administrations d'origine.

Les chefs de projet

Les chefs de projet ont la responsabilité de l'orientation du programme qu'ils connaissent bien, l'ayant suivi depuis ses débuts. Le chef de projet du côté algérien

a été désigné par l'administration bénéficiaire au tout début, à l'étape de l'identification du projet, il a eu à suivre toutes les étapes de la préparation du projet. Le chef de projet du côté européen est un élément clé déjà désigné dans l'offre de l'administration européenne qui a été retenue suite à un appel à propositions.

Les chefs de projet restent en poste dans leur administration d'origine tout en consacrant chaque mois quelques journées au projet.

Les chefs de projet ont donc la responsabilité de concevoir, superviser et coordonner le projet.

Responsables de «résultats»

Comme indiqué plus haut, chaque jumelage comprend un nombre restreints de composants ou « résultats obligatoires ». Les deux partenaires de jumelage désignent, chacun de son côté, les responsables de ces composants qui auront à suivre les activités constitutives de ce composant.



Responsables d'activités

Un responsable est nommé pour chaque activité par chacun des partenaires. Bien entendu les responsables d'activités sont des participants directs à ces activités, le plus souvent le responsable d'activité est un expert ou un cadre chargé de cette activité. Lorsqu'une activité est prise en charge par plusieurs experts, c'est l'un d'eux qui est responsable de l'activité.

Experts à court terme

Pour réaliser des activités, un ou plusieurs experts sont désignés par le partenaire européen. Sur le terrain, ils travaillent avec des homologues algériens désignés par le bénéficiaire. C'est là, à la base même, dans l'activité quotidienne, que réside la particularité de cette coopération telle que la prévoit le P3A : le travail en commun pour réaliser des objectifs fixés d'un commun accord.

Suivi : Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage se réunit tous les trois mois. Les chefs de projets se retrouvent périodiquement, une fois par trimestre pour un Comité de pilotage, en présence des Autorités du Programme et de l'UGP, pour faire le point sur l'avance du jumelage et opérer si nécessaire des

Pour en savoir plus :

La section C du Manuel de jumelage est consacrée à la mise en œuvre des projets de jumelage. Il est possible de consulter et de télécharger la version française de ce manuel sur le site de la Commission Européenne à la page : http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/documents/twinning__manual_2009_fr.pdf



adaptations et correctifs.
Des rapports d'exécution trimestriels sont établis par les Chefs de projet.

Un mécanisme de coopération et de partenariat

La structure mise en place pour la réalisation des jumelages institutionnels constitue un mécanisme particulier de coopération, fondé sur la définition en commun des objectifs et l'action en concertation à tous les niveaux : des tâches élémentaires à la direction et au suivi du jumelage.

Rôle et responsabilité des CRJ

Les CRJ viennent des institutions européennes partenaires où ils occupaient tous des postes en vue. Chacun d'entre eux a accumulé une longue expérience dans son domaine d'activité et a le plus souvent déjà participé à des activités de coopération voire même à des jumelages.

Le Conseiller Résident de Jumelage est chargé de la mise en œuvre du jumelage, de la gestion des activités au quotidien, il est en quelque sorte la « cheville ouvrière » du projet.

Le CRJ est détaché à plein temps auprès de l'administration bénéficiaire pendant toute la durée du programme (18 mois). Il coordonne la venue des experts de courte durée et suit leurs activités sur le terrain.

Le CRJ a un homologue algérien désigné par le bénéficiaire qui suit tout particulièrement les relations avec les structures et services concernés par le programme et les personnes désignées par le bénéficiaire pour participer à des activités telles que les formations,

les séminaires. Les CRJ homologues ont été désignés par les bénéficiaires parmi les cadres supérieurs de leur administration.

La feuille de route du CRJ

Les CRJ ont une feuille de route claire : le contrat de jumelage et le plan de travail qu'il comporte. Durant toute la période du jumelage, ils doivent veiller à organiser les activités prévues dans ce contrat.

Pour accomplir cette tâche, ils sont installés en Algérie dans les locaux de l'organisme bénéficiaire pour une durée de 18 mois.

Cette responsabilité s'étend à toutes les composantes et activités du jumelage.

Le CRJ, « cheville ouvrière » du projet

Le CRJ est en contact permanent avec les deux Chefs de projet, respectivement algérien et de l'État membre, il les tient informés de l'avancement du jumelage. Il organise les réunions trimestrielles du Comité de pilotage qui fait le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus. Il assiste le Chef de projet pour préparer les rapports trimestriels et le rapport final du projet qui seront soumis aux Autorités du Programme. Le CRJ reste en contact permanent avec l'UGP.

Le CRJ est responsable de la logistique du projet, de la bonne préparation et de l'organisation des missions des experts des États membres en Algérie et des visites d'études des cadres des institutions bénéficiaires dans les États membres.

Le CRJ a un rôle déterminant dans l'élaboration du calendrier des opérations et le suivi des activités.

Le CRJ a également la responsabilité de la conduite administrative du projet et notamment de l'équipe d'experts ainsi que du suivi de l'exécution du budget.

Interactivité avec la structure bénéficiaire

La coopération, le travail en commun avec les cadres de l'institution où il est installé ne constituent pas des moments particuliers, isolés ; ils s'intègrent dans le rythme du travail quotidien. Cette même disposition d'esprit se retrouve au-delà des locaux où est installé le CRJ, dans les structures, installations ou laboratoires concernés par les activités du jumelage. Le CRJ est en concertation permanente avec son homologue algérien mais il a aussi comme interlocuteurs les responsables des structures concernées par les activités du jumelage.

A tous ces interlocuteurs, le CRJ doit apporter une assistance dans la définition du contenu détaillé des activités du projet de jumelage. Il les renseignera sur les profils des experts de l'État membre qui seront chargés de la mise en œuvre de ces activités.

Le Chef de projet du côté algérien et l'homologue du CRJ mobiliseront toutes les ressources humaines au sein de l'administration algérienne, nécessaires pour mener à bien les activités du jumelage conjointement avec le CRJ et les experts de l'État membre.

Une interface toujours disponible pour les experts à court terme

Le CRJ participera activement et coordonnera les activités réalisées par les experts court terme telles que la réalisation d'audits, l'organisation et l'animation d'ateliers, de séminaires et de sessions de formation.

Mécanismes du jumelage institutionnel

Suivi de réalisation de activités d'un jumelage

Un vocabulaire spécifique se rattache au jumelage institutionnel. Il est question de composants, de «résultats obligatoires» et «d'indicateurs objectivement vérifiable».

Un jumelage, est constitué de quatre à cinq «composants» qui se constituent d'objectifs, de «résultats obligatoires» à atteindre. Ces objectifs ont été déterminés dans la phase de préparation du jumelage, précisément lors de l'élaboration de la fiche de jumelage. L'administration algérienne qui a initié le jumelage et présenté la demande de jumelage a exprimé ses attentes. Avec l'appui de l'UGP et d'une équipe d'experts (algériens et européens), ces attentes ont été formulées sous forme d'objectifs réalisables. Mais comment vérifier que ces objectifs ont été effectivement atteints ?

Les composants ont été divisés en «activités», on en compte trente à quarante par projet. Elles sont variables : audits, rédaction de procédures et de manuels, formation, travaux en équipes.... Pour assurer le maximum de chances de succès à chaque activité, une évaluation préalable des moyens nécessaires a été faite. Des «indicateurs objectivement vérifiables» sont fixés pour chaque activité, ils constituent un moyen de mesurer son degré de réalisation. Il faut noter que pour mieux cerner chaque activité, les «livrables», documents à fournir sont également indiqués.

Une série de rapports atteste de l'avan-



Séminaire de lancement jumelage Artisanat, Hôtel Safir, Mars 2011

cement du jumelage, chaque activité donne lieu à des rapports, un rapport trimestriel est dressé et soumis au Comité de Pilotage.

Les voies du rapprochement des administrations

Les jumelages touchent à des domaines différents avec des activités diversifiées. Cependant les types d'activité sont similaires :

- Analyses, audits des situations existantes ;
- Dispositions réglementaires en cours et voies d'amélioration ;
- Élaboration des manuels et guides ;
- Procédures de fonctionnement et modes d'organisation des services ;
- Élévation des capacités et des aptitudes des personnels ;
- Rapprochement des administrations avec les professionnels et les citoyens.

Pour réaliser ces activités, les experts et cadres mobilisés auront à accomplir des tâches telles que :

- Missions d'experts sur le terrain, dans les services administratifs, laboratoires etc ;
- Formations (formation de formateurs) ;
- Visites d'études dans des États membres de l'UE ;

- Activités de communication et de sensibilisation.

Les moyens à disposition d'un jumelage

Chaque jumelage, pour être mis en œuvre, dispose de moyens humains, financiers et matériels.

Les deux partenaires mobilisent, au sein de leur personnel des experts et cadres pour conduire et réaliser les activités du jumelage.

Chaque jumelage en cours dispose d'un financement assuré par la Commission Européenne, dont le montant est d'environ 900 000 euros. Tous les frais liés aux rémunérations ou au déplacement des experts de l'État membre vers l'Algérie sont couverts par ce financement.

Des locaux sont fournis par le bénéficiaire, le CRJ est installé dans les locaux équipés au sein même de l'institution bénéficiaire. Ce bureau accueille également les experts à court terme des États membres lors de leurs missions en Algérie. Une assistante recrutée localement par le projet de jumelage est placée auprès du CRJ.

Le CRJ assure le suivi de la gestion administrative et de l'exécution du budget du jumelage.

Premiers Comités de Pilotage

Comme annoncé lors de nos précédentes éditions, les jumelages identifiés et mis en œuvre par le P3A sont déjà en phase de réalisation. Les institutions partenaires (algériennes et européennes) ont, en effet, réalisé quelques activités.

En vue de faire le suivi et surtout projeter d'autres actions et activités, les représentants de ces institutions et ceux de l'UGP ont tenu leurs premiers Comités de Pilotage. Il s'agit de quatre jumelages, sur les cinq lancés dans le cadre du P3A(1). Ils ont eu lieu selon l'ordre suivant :

Les relations avec les contribuables DGI (Algérie) DGFIP (France) : le 13 avril 2011.

La qualité de l'eau ADE (Algérie) SWDE (Belgique) : le 14 avril 2011.

L'infrastructure qualité MIPMEPI (Algérie) AFNOR (France) DIN et BAM (Allemagne) : le 14 avril 2011.

L'artisanat ANART (Algérie) Fundesrate (Espagne) DGCIS (France) : le 28 avril 2011.

Le secteur de l'énergie : mutations et régulation

Le 13 avril 2011, un appel à propositions a été mis en ligne et transmis simultanément aux Points de Contact Nationaux (PCN) Jumelage des 27 États membres de l'UE. Cet appel lancé par la Commission Européenne a pour but de sélectionner un partenaire européen pour le projet de jumelage « Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG – Ministère de l'Énergie et des Mines), en tant qu'autorité nationale de régulation ».

L'appel à propositions fixe le 2 juin 2011 comme date limite pour la remise des offres. Le démarrage effectif de ce projet est prévu pour janvier 2012. Le contrat de jumelage sera préparé par les deux partenaires (la CREG et le partenaire européen qui sera retenu) avec l'appui de l'UGP, durant le second semestre de l'année en cours.

Le contexte : des mutations en cascade

La préparation de ce jumelage s'est effectuée durant le 1er semestre 2010 avec la venue d'une mission d'experts court terme mobilisée par l'UGP, à la demande de la CREG. Cette réflexion s'est enrichie par la tenue d'un atelier thématique le 20 septembre 2010, sur le thème de « la Qualité de service dans la distribution de l'électricité ». Nous avons rendu compte des travaux de cet atelier dans le numéro de septembre 2010 de la Lettre du P3A. Les expériences de l'Italie et de la France et l'acquis communautaire dans le domaine de la régulation de l'électricité pour une meilleure qualité de service ont été présentés lors de cet atelier. Par la suite, une autre voie a été également ouverte : celle des énergies renouvelables.

Une mission TAIEX a également, eu lieu du 17 au 21 octobre 2010 sur le thème de l'adaptation du cadre juridique en Algérie à l'introduction des filières des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Après des décennies d'investissement qui ont permis de faire parvenir l'électricité à la quasi-totalité des foyers (98%) et d'étendre le réseau de distribution du gaz de ville, la loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations a amorcé la re-

fonte du secteur de l'énergie. Des mesures effectives de restructuration ont suivi l'adoption de cette loi. La production, le transport et la distribution de l'électricité ne sont plus du ressort d'une seule compagnie étatique. Une autorité de régulation, la CREG, est créée en 2005. Cette refonte, pour aller dans le sens de la garantie des intérêts des consommateurs, doit s'accompagner de l'amélioration de la qualité du service public et de la régulation des marchés de l'électricité et du gaz.

La régulation, garante d'un bon fonctionnement

Le projet de jumelage a retenu que la CREG en tant qu'autorité nationale de régulation à qui est dévolue cette mission doit renforcer ses structures, pouvoirs et compétences ainsi que ses capacités de gouvernance.

Les États membres de l'UE ont une riche expérience de près de trente ans dans ce domaine, un acquis communautaire représenté par des directives applicables à différentes questions (régime de la concession, interconnexions, distribution, qualité de service, outils de régulation) s'est constitué au fil des ans.

La CREG par le biais de ce projet de jumelage entend tirer profit de l'expérience européenne pour se renforcer et se donner les outils adéquats pour réaliser sa mission.

Elle se dotera d'outils et méthodes d'analyse et de traitement pour le suivi, l'évaluation et la surveillance des opérateurs en charge des services de distribution de l'électricité et du gaz.

Cette régulation va s'appuyer sur un système d'information permettant la prise de décision.

La multiplicité des opérateurs exige



Atelier Thématique CREG, Hôtel Hilton, Septembre 2010

des méthodes de gestion des interconnexions électriques et des plateformes d'échange.

Il s'agit là de réguler l'existant, mais il faut encore se préoccuper de l'avenir des énergies renouvelables. Il est indiqué dans ce domaine de prendre en compte l'acquis de l'UE en matière de soutien et de promotion des énergies renouvelables et de la cogénération.

Un horizon élargi

Le projet de jumelage prend en compte l'insertion de l'Algérie dans le marché de l'énergie, et la nécessité d'harmoniser progressivement les marchés énergétiques de l'Algérie et de l'Union européenne.

La Déclaration d'Alger du 20 juin 2010, a appelé à l'intégration progressive, d'une part des marchés de l'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie et d'autre part, avec le marché intérieur de l'électricité de l'Union européenne.

L'Algérie est présente dans le Conseil des Régulateurs Européens de l'Énergie (CEER) et dans le Groupe de Travail Méditerranéen sur la Régulation de l'Électricité et du Gaz Naturel (MEDREG)

La régulation est au cœur du système de production, de transport et de distribution mis en place en Algérie depuis 2002, tout en assurant le bon fonctionnement du système, elle garantira les intérêts des consommateurs et l'insertion du marché dans un espace élargi, le Maghreb et l'Europe.

www.mem-algeria.org

www.creg.gov.dz

Séminaires de lancement de trois jumelages



Séminaire de lancement jumelage MIPMEPI, Hôtel Hilton, Mars 2011

Trois séminaires de lancement ont été organisés durant la même semaine.

Ces séminaires ont donné lieu, chaque fois, à un regroupement de tous les partenaires du jumelage et des cadres concernés, venus des différentes régions du pays. Ceux qui auront à faire vivre les jumelages ont eu ainsi l'occasion de se rapprocher, d'échanger des points de vue et de discuter des modalités pratiques des activités à venir.

Les autorités du Programme étaient représentées dans tous ces séminaires : Ministère des Affaires étrangères en tant que coordonnateur politique des projets

de coopération avec l'UE, Ministère du Commerce en tant que gestionnaire du P3A, Délégation de l'Union européenne à Alger et représentants diplomatiques d'États membres participant à ces jumelages. De hauts responsables des Ministères concernés et en premier lieu les Secrétaires Généraux des Ministères du Commerce et des Ressources en Eau ont marqué de leur présence ces rencontres. Des représentants des institutions partenaires des États membres ont fait le déplacement à Alger.

Les chefs de projets, les Conseillers Résidents de Jumelage, des responsables à

différents degrés de la mise en œuvre de chaque jumelage ont présenté les activités à venir et les résultats attendus.

A l'issue des exposés, un débat était ouvert donnant l'occasion aux participants et plus particulièrement à ceux qui sont venus des régions l'occasion de faire part de leurs points de vue et interrogations. Ainsi ces séminaires ont pris effectivement l'aspect d'ateliers de travail.

La presse algérienne a largement rendu compte du déroulement de ces séminaires.



Séminaire de lancement jumelage Concurrence, Résidence El Mithak, Mars 2011

Séminaire de lancement jumelage ADE Hôtel l'Aéroport, Mars 2011

Les trois jumelages concernés :

10 avril : Mise en œuvre efficiente des règles de concurrence

- Ministère du Commerce (Direction Générale de la Régulation et de l'Organisation des Activités et de la Réglementation DGROAR) et le Conseil de la Concurrence (Algérie).
- l'Autorité de la Concurrence et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes DGCCRF (France), l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato et (Italie) et Bundeskartellamt (Allemagne).

13 avril : Renforcement de la capacité de l'Algérienne des Eaux à améliorer la qualité de l'eau distribuée par ses réseaux

- Ministère des Ressources en Eau et Algérienne des Eaux (ADE) Algérie.
- Société Wallonne des Eaux (SWDE), Belgique.

14 mars : Appui au Ministère de l'Industrie, de la Petite et moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissements (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'Union

Européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité

- La Division de la Qualité et de la Sécurité Industrielle (DQSI) et 3 organismes sous tutelle du MIPMEPI : Institut Algérien de Normalisation (IANOR), Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC) et Office National de la Métrologie Légale (ONML) Algérie.
- L'Association Française de Normalisation (AFNOR) France, Deutsches Institut für Normung (DIN) et Bundesanstalt für Materialforschung und -Prüfung (BAM) Allemagne.

Mission TAIEX au profit du CNFE

Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE), relevant du Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement (MATE), a bénéficié d'une opération d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations qui s'est déroulée sous forme de mission d'expert et a porté sur le thème de 'la gestion des sites et sols pollués et leur réhabilitation'. La mission a eu lieu du

24 au 28 avril 2011, à l'hôtel le Mas des Planteurs. Plus d'une vingtaine de personnes, responsables et cadres du CNFE ont pris part à cette mission.

L'experte désignée par la Commission Européenne a eu pour principales tâches lors de cette mission de :

- Faire le point sur le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués adapté au contexte Algérien ;
- Expliciter les différentes méthodes d'évaluation des risques et de dépollu-

tion ;

- Former des cadres et formateurs du CNFE afin de leur apprendre à diagnostiquer un site et à prévenir les risques.

La formation s'est articulée sur les thématiques suivantes :

- 1) Maîtriser le cadre juridique de la gestion des sites pollués ;
- 2) Apprendre à diagnostiquer un site potentiellement pollué ;
- 3) Connaissance des techniques de dépollution des sites ;
- 4) Gérer la réhabilitation d'un site.



Visite d'études, siège des Douanes françaises, Mars 2011

Premières activités jumelage DGI-DGFiP

Le jumelage institutionnel « Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables » dont les partenaires sont, rappelons-le, la Direction Générale des Impôts algérienne (DGI) et la Direction Générale des Finances Publiques française (DGFiP) a entamé ses activités dans différents volets.

L'organisation des services fiscaux et les relations avec les contribuables

Du 20 au 24 février, puis du 20 au 24 mars: évaluation de l'impact des mesures de réorganisation engagées par la DGI sur l'efficacité des services et l'amélioration de l'information et des relations avec les contribuables.

Deux experts français et des responsables de la DGI en charge de la mise en œuvre des réformes en cours (déploiement des CDI, centre des impôts et CPI, centre de proximité des impôts) et 5 experts de la Direction des Relations Publiques et de la Communication (DRPC) ont travaillé ensemble sur cette question. Échanges d'expérience, travaux en groupe et visites sur le terrain à la Direction des grandes Entreprises, au CDI pilote de Rouiba et dans les services opérationnels de directions de Wilaya ont été au programme de cette mission.

Du 28 mars au premier avril : Visite d'étu-

des en France et en Italie, effectuée par sept experts de la DGI accompagnés du CRJ. Cette visite a été effectuée auprès de la DGFiP en France et de l'Agenzia delle Entrate (administration fiscale italienne) en Italie a comporté des visites de sites recevant du public. L'objectif de la visite était de relever les meilleures pratiques en matière d'accueil et de relations avec les contribuables.

Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA).

Visite d'études de sept experts algériens de la DGI, accompagnés du CRJ en France et en Espagne, auprès des Douanes française et espagnole (qui gèrent dans ces 2 pays les impôts indirects ou accises). Cette visite qui avait pour but de recenser les meilleures pratiques européennes dans ce domaine, a permis de mesurer l'impact des actions de modernisation entreprises (notamment en matière de gestion des taxes sur les tabacs et alcools).

Allègement des procédures contentieuses et réduction des délais de traitement des contentieux

Du 20 au 24 mars, le directeur, trois experts de la direction du contentieux et un expert français se sont retrouvés pour

un échange d'expériences et des propositions de mise en place d'une procédure simple et rapide de remboursement de la TVA. Cette mission s'est appuyée sur des visites de terrain.

Cette mission a permis de faire des propositions très concrètes de simplification et de modification des procédures et modes de gestion qui devraient aboutir à accélérer le remboursement de la TVA due aux entreprises, tout en gardant un niveau de contrôle indispensable à la lutte contre la fraude fiscale.

Jumelage ADE – SWDE

Poursuivant leur programme d'activités, les institutions partenaires du jumelage institutionnel « Renforcement de la capacité de l'Algérienne des Eaux pour améliorer la qualité de l'eau distribuée par ses réseaux » ont tenu une rencontre de formation.

Cette activité rentre dans le cadre de la mission d'amélioration du guide de gestion des non conformités. Elle a eu lieu le 27 au jeudi 31 mars 2011, à Bordj El Kiffan, Alger. Le Conseiller Résident de Jumelage et un expert court terme, pour la Société Wallonne Des Eaux, ainsi que 13 cadres de l'Algérienne Des Eaux y ont participé.

concurrence, la qualité de l'eau et l'infrastructure qualité. Il a cité également les institutions partenaires, la durée, le budget ainsi que les résultats à réaliser par les institutions jumelées.

A signaler que les journalistes ont reçu un communiqué détaillé, contenant les informations nécessaires relatives aux jumelages, ainsi que des exemplaires de la 'Lettre du P3A'.

Point de Presse du P3A

L'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (UGP3A) a organisé un point de presse pour les représentants des médias membres de son Club de Presse. La rencontre a eu lieu le 18 avril 2011, à Alger et a été animée par M. Djamal BELHOUL,

Chef d'Équipe des experts.

Près d'une dizaine de journalistes ont assisté à ce point de presse, dont l'ordre du jour consistait à faire une synthèse sur le lancement officiel de trois jumelages institutionnels, entre des institutions algériennes et celles d'États membres de l'Union européenne.

Lors de cette rencontre M. BELHOUL est revenu sur les séminaires de lancement de ces trois jumelages, à savoir : 'la

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat entre les administrations, et constitue un engagement sérieux, concrétisé sur la coopération et l'échange des pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.



LE JUMELAGE
INSTITUTIONNEL

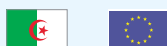
TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, une assistance technique et l'échange d'informations. Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur des bonnes pratiques, sur des aspects clés de la réglementation et de l'acquis communautaire. L'assistance TAIEX se véhicule sous trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), des séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis communautaire à un large public (max. 2 jours), et des visites d'études des fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).



Assistance
Technique
et Échange
d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'accord. Ces informations seront publiées et diffusées aussi à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A assure, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme — UGP
Enceinte du CNRC, Route nationale 24, le Lido, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.20.30.38/44 fax : +213 21.20.28.44

Web : www.p3a-algerie.org

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org